

# CH\_VB 2002-1434 5181 vom 3. Juli 2002

Bundesverwaltung, 2002-07-03, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_2002-1434\\_5181](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2002-1434_5181)

FR: CH\_VB 2002-1434 5181 du 3 juillet 2002

IT: CH\_VB 2002-1434 5181 del 3 luglio 2002

## Erwägungen

### E. 3

Acquisition

#### E. 3.0

10.0 11.0 S olde PA munitions de combat de 30mm Matériel de rechange 186 chars gren 2000 compris équipement de Equipements de réparation, documentation Matériel d'instruction, cours renchérissement risque total bord, mat trm, modifications 768.4 19.9 39.6 46.1 54.2 38.8 23.0 990.0 768.4 19.9 39.6 46.1 54.2 38.8 23.0 23.0 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% Engagements réalisés, état au 1er avril 2002 Engagements encore prévus 0 0 Il ressort d'une appréciation de l'état actuel, et en tenant compte du fait que le montant prévu pour le risque ne sera vraisemblablement pas utilisé, qu'il subsiste un solde de crédit d'engagement s'élevant à quelque 84 millions de francs. Calendrier – Livraison de la présérie (un châssis, deux tourelles d'instruction): 2e semestre 2004 – Livraison de la série (deux châssis, cinq tourelles d'instruction): début 2005 Si la commande est passée à la fin de 2002, la présérie sera à disposition des écoles à partir de la mi-2004. Ceci signifie que l'instruction dans la première école de recrues devra être réalisée sans système d'instruction.

#### E. 3.1

Volume de l'acquisition et crédits nécessaires L'acquisition des objets suivants est demandée: Crédit en millions de francs. Présérie composée d'un châssis d'instruction et de deux tourelles d'instruction, y compris les plate-formes et les groupes d'assemblage pour les fautes 16,4 Série composée de deux châssis d'instruction et de cinq tourelles d'instruction, y compris les plate-formes 20,6 Total 37,0 Les coûts de la présérie comportent également les dépenses nécessaires au développement. Cette solution ne correspond pas intégralement aux modalités usuelles d'armement. Les simulateurs présentent toutefois la particularité que le développement et l'acquisition ne peuvent pas être séparés clairement. C'est la raison pour laquelle il a été choisi de procéder par étapes avec une présérie et la série. Le dernier char de grenadiers sera livré dans la deuxième moitié de 2005. Pour que les systèmes d'instruction puissent profiter de la production en cours de la série de chars de grenadiers, il est nécessaire de commander le système d'instruction (série) dans le courant de 2003. La commande conjointe de la présérie et de la série garantit une production suivant immédiatement celle en cours des véhicules.

#### E. 3.2

Organisation de l'acquisition, contrats L'acquisition est réalisée au sein du Groupement de l'armement, par la direction du projet, qui est également compétente pour le projet de chars

de grenadiers 2000. Le mandataire pour le développement et la fabrication de la série est la firme suédoise Hägglunds, qui fonctionne déjà en qualité d'entrepreneur général pour l'ensemble du programme chars de grenadiers 2000. Hägglunds commandera auprès de l'industrie suisse essentiellement les tourelles nécessaires pour le système d'instruction.

### **E. 3.3**

Etat des engagements dans le cadre du programme d'armement 2000 Le DDPS a été autorisé dans le cadre du programme d'armement 2000 à s'engager pour l'acquisition de 186 chars de grenadiers, y compris la périphérie énumérée dans le message, pour un montant de 990 millions de francs.

5189 Etat des engagements au 1er avril 2002 et engagements encore prévus 37.0

### **E. 3.4**

Appréciation du risque Le fait que certains modules du châssis et de la tourelle d'instruction doivent d'abord être développés cause une légère augmentation du risque technique. Les travaux de développement pour la réalisation de ce projet consistent à modifier un nombre assez important de groupes d'assemblage originaux pour qu'ils puissent simuler des fautes au moyen de la programmation. Si des carences apparaissaient au niveau de la programmation, elles concerneraient toujours un groupe d'assemblage et non l'ensemble du système d'instruction. Il est ainsi possible d'avoir la vue d'ensemble sur le risque technique.

5190

### **E. 3.5**

Acquisitions subséquentes dans le domaine de l'instruction au char de grenadiers 2000 La présente demande d'acquisition couvre à une exception près tous les besoins d'instruction actuellement connus pour le char de grenadiers 2000. Cette exception est le simulateur électronique de tir pour le char de grenadiers 2000 (ELSAS). Ce simulateur a été conçu d'emblée comme projet séparé. Le développement porte sur une installation combinée qui permet aussi bien l'instruction au tir pour le char de grenadiers 2000 que pour le char de combat 87 Leopard et pour les commandants de tir mécanisés. L'acquisition de ce simulateur est prévue au plus tôt pour le programme d'armement de 2005.

### **E. 4**

Conséquences financières La dépense de 37 millions de francs pour des moyens d'instruction ne vient pas s'ajouter au crédit d'engagement de 990 millions de francs autorisé par le Parlement, le 26 septembre 2000, pour l'acquisition de 186 chars de grenadiers 2000 (FF 2000 4773). Aucun crédit de paiement supplémentaire n'est nécessaire, les dépenses n'excédant pas les moyens mis à disposition. L'équilibre financier est dès lors assuré. Les dépenses seront principalement réparties entre 2003 et 2005. Le projet est soumis à l'arrêté fédéral du 7 octobre 1994 concernant le frein aux dépenses (RO 1995 1455), car il s'agit d'une dépense unique supérieure à 20 millions de francs. Il ne pourra donc être approuvé par les Chambres fédérales qu'avec la majorité de tous les membres.

### **E. 5**

Programme de législation 1999-2003 Comme le programme d'armement est une affaire traitée chaque année, il n'est pas contenu dans le Programme de législation.

**E. 6**

Constitutionnalité La compétence constitutionnelle de l'Assemblée fédérale repose sur les art. 60 et 167 de la Constitution.

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Message complémentaire concernant l'acquisition de matériel d'armement (Message complémentaire relatif au programme d'armement 2002) In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2002 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 33 Cahier Numero Geschäftsnummer 02.053 Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 20.08.2002 Date Data Seite 5181-5190 Page Pagina Ref. No

**E. 10**

126 559 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.